

**REGLEMENT DU JEU**  
**« Auchan Drive me Crazy »**

## **Article 1. Organisation**

**1.1.** La société anonyme Christal dont le siège social est établi au 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B105408, (« **Société Organisatrice** ») organise **un jeu gratuit**, intitulé « **Auchan Drive me Crazy** » (« **Jeux** ») pour ses points de retrait: Auchan Drive.

## **Article 2. Durée**

**2.1.** Les Jeux ont lieu du lundi 31 mai 2021 à 08:00 au dimanche 13 juin 2021 à 20:00, selon les conditions et modalités détaillées ci-après.

## **Article 3. Conditions générales de participation**

**3.1.** La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.

**3.2.** Les Jeux sont gratuits et certains sont sans obligation d'achat.

**3.3.** La participation aux Jeux est ouverte aux adultes d'au moins dix-huit (18) ans quelle que soit leur nationalité, résidents au Luxembourg ou à l'étranger, et détenteurs ou non de la carte Auchan.

**3.4.** La participation n'est valable qu'une (1) seule fois par jeu, selon les modalités décrites au point 4.1.

**3.5.** Les membres du personnel de toute société ou prestataire participant, directement à la mise en œuvre du Jeu, ainsi que les membres de leur famille, y compris les concubins, ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

## **Article 4. Modalités de participation, déroulement des Jeux et Lots**

### **Jeu 1 - Une GoPro à emporter dans tes valises avec Coca-Cola! du 01/06 au 06/06**

**4.1.1.** Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 4.1.3 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 4.1.2 ci-après), les participants doivent :

- a) Disposer d'un numéro de téléphone mobile et d'une adresse mail ;
- b) Se rendre sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/> et aller sur la case du 01/06.
- c) Remplir de formulaire en indiquant ses données ; nom, prénom, mail et téléphone;
- d) Envoyer la réponse

**4.1.2.** Les lots sont deux caméras sport GoPro Hero 8 Black offertes par Coca-Cola d'une valeur unitaire de 349€ TTC.

**4.1.3.** Parmi les Participants ayant complété et envoyé le formulaire, deux Gagnants seront tirés au sort le lundi 07 juin 2021.

**4.1.4.** La Société Organisatrice contactera les gagnants des Lots par téléphone afin de le prévenir de leur victoire ;

## **Jeu 2 - Gagnez un barbecue avec Bofferding ! du 08/06 au 13/06**

**4.2.1.** Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 4.2.3 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 4.2.2 ci-après), les participants doivent :

- a) Disposer d'un numéro de téléphone mobile et d'une adresse mail ;
- b) Se rendre sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/> et aller sur la case du 08/06.
- c) Remplir de formulaire en indiquant ses données ; nom, prénom, mail et téléphone;
- d) Envoyer la réponse

**4.2.2.** Les lots sont :

- 2 barbecues Bofferding d'une valeur de 200€ TTC
- 10 visites de ma brasserie Bofferding (valable pour 2 personnes) d'une valeur de 30€.
- 2 lots de 10 Six-packs de Bofferding (6x33cl) d'une valeur unitaire de 5,35€ TTC.

**4.2.3.** Parmi les Participants ayant complété et envoyé le formulaire, quatorze Gagnants seront tirés au sort le lundi 14 juin 2021.

**4.2.4.** La Société Organisatrice contactera les gagnants des Lots par téléphone afin de le prévenir de leur victoire ;

## **Jeu 3 - 10 ans d'Auchan Drive by Supermiro**

**4.3.1.** Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 4.3.3 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 4.3.2 ci-après), les participants doivent :

- a) Se rendre sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/> et aller sur la case du 10/06.
- b) Faire tourner la roue de la fortune et tenter de remporter un lot

**4.3.2.** Les lots sont :

- 1000 Gel Douche Uriage d'une valeur de 3,00€ TTC
- 1000 Sacs cabas Luxlait d'une valeur de 2,50 € TTC
- 20 Sacs Uriage d'une valeur de 5,00 € TTC

**4.3.3.** Si le Participant est gagnant, il reçoit un code avantage à saisir lors de sa prochaine commande sur le site Auchan Drive.lu (que ce soit de la livraison à domicile ou du retrait sur un site Auchan Drive).

**4.3.4.** Le Gagnant recevra son lot en même temps que sa prochaine commande.

## **Jeu 4 - Tentez de gagner une livraison à domicile offerte**

**4.4.1.** Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 4.4.3 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 4.4.2 ci-après), les participants doivent :

- a) Se rendre sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/> et aller sur la case du 13/06.
- b) Gratter la case digitale et tenter de remporter un lot

**4.4.2.** Les lots sont : 10 codes d'une valeur de 9€ pour toute commande sur le site auchan Drive.lu.

**4.4.3.** Si le Participant est gagnant, il reçoit un code avantage à saisir lors de sa prochaine commande sur le site Auchan Drive.lu (uniquement de la livraison à domicile).

**4.4.4.** Le Gagnant se verra obtenir une réduction de 9€ sur sa prochaine commande.

## **Jeu 5 - Tentez de Gagner 2 500,00€ de courses**

**4.5.1.** Pour participer au tirage au sort selon les modalités décrites à l'Article 4.5.3 et tenter de gagner les Lots (tel que défini à l'Article 4.5.2 ci-après), les participants doivent :

- a) Disposez d'une adresse mail
- b) Pendant toute la durée du jeu (31 mai 2021 au 13 juin 2021), se rendre sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/> et cliquer sur la case du jour. (ex : le 03 juin 2021, aller sur la case du 03/06)
- c) Remplir son adresse mail en bas de page
- d) Reproduire l'opération pendant les 14 jours

**4.5.2.** Le Lot à gagner est constitué de :

- 12 bons d'achat de 200,00€ utilisable sur le site auchandrive.lu. Un bon d'achat par mois à partir du 1er juillet 2021.
- 1 bon d'achat de 100,00€ utilisable sur le site auchandrive.lu. Le bon d'achat est utilisable entre le 01 juillet 2021 et le 30 juin 2022.

**4.5.3.** Parmi les Participants ayant rempli leur adresse mail les quatorze jours du Jeu, un Gagnant sera tiré au sort la semaine suivant le concours .

**4.5.4.** La Société Organisatrice contactera le gagnant du Lot par mail afin de le prévenir de sa victoire ;

## **Article 5. Modalités des Jeux supplémentaires**

**5.1** Les Jeux sont limités à une seule participation par personne pendant la durée des Jeux. La Société Organisatrice procédera à un contrôle des doublons sur la base des informations collectées pour la participation aux jeux.

**5.2** En participant aux Jeux et en acceptant le présent règlement, les gagnants acceptent d'être photographié lors de la remise des Lots, et autorisent la Société Organisatrice à utiliser si elles le souhaitent les photographies ainsi prises lors de la remise des Lots dans le cadre de toute opération de communication autour des résultats des Jeux, y compris sur internet, et notamment sur le site [www.auchan.lu](http://www.auchan.lu), et sur les pages Facebook de la Société Organisatrice.

**5.3.** Tout non-respect, toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant, et notamment tout contournement ou refus de respecter les règles exposées aux Articles 3 et 4 entraîne son exclusion des Jeux et la perte de tout droit aux Lots.

**5.4.** Les Lots gagnés par les gagnants n'est ni échangeables, ni remboursables, ni cumulables avec d'autres offres. Aucun avoir, ni aucun remboursement de la différence ne sera accordé.

## **Article 6. Contestation du Jeu**

**6.1.** La détermination des gagnants ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

## **Article 7. Limitation de responsabilité**

**7.1.** La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, susceptibles d'affecter les Jeux.

**7.2.** Si dans de telles circonstances, la Société Organisatrice était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier la durée des Jeux ou annuler celui-ci, elle mettra en place les moyens techniques nécessaires pour informer les participants.

**7.3.** La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect par le gagnant des conditions d'utilisation des Lots gagnés.

**7.4.** En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée.

## **Article 8. Divisibilité**

**8.1.** Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses.

## **Article 9. Données personnelles**

**9.1.** Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre des Jeux pourront faire l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice, afin de déterminer le gagnant des Jeux, de communiquer avec ce dernier et de constituer les preuves pertinentes des Jeux.

**9.2.** Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'attribution des Lots, aux opérations de communication entre le gagnant et la Société Organisatrice, ainsi que pour des besoins de preuves des Jeux.

**9.3.** Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque participant bénéficie du droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il pourra exercer en écrivant à AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Service Clients, 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg. Pour toute information complémentaire concernant le traitement des données personnelles des participants, les participants aux jeux peuvent consulter la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site internet [www.auchan.lu](http://www.auchan.lu).

## **Article 10. Dépôt et consultation du règlement des Jeux**

**10.1.** Le présent règlement est disponible sur le site <https://auchandrivemecrazy.supermiro.eu/>. Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la Société Organisatrice à toute personne qui en fait la demande dans les conditions suivantes :

- La demande se fait par écrit à l'adresse de la Société Organisatrice en précisant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays), et ne peut pas être effectuée par téléphone ;
- Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sous la forme d'un timbre postal au tarif en vigueur, dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la réception de la demande écrite et dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

## **Article 11. Langue et loi applicable**

**11.1.** Les Jeux, le présent règlement, ainsi que la documentation promotionnelle des Jeux, sont réalisés en langue française. Si vous avez des difficultés d'interprétation liée à la langue, nous vous recommandons de ne pas participer.

**11.3.** Les Jeux, le présent, ainsi que la documentation promotionnelle des Jeux, sont régis par le droit luxembourgeois.

27 mai 2021